

Etaient présents

- Monsieur **Roland RIES**, Président
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, Vice-Président
- Monsieur **Jacques BIGOT**, Vice-Président
- Monsieur **Bernard SCHREINER**, Vice-Président
- Madame **Danièle MEYER**
- Madame **Yveline MOEGLEN**
- Madame **Anne SCHUMANN**, suppléante de Monsieur Robert GROSSMANN
- Monsieur **René ARLEN**
- Monsieur **Roger BAUMERT**
- Monsieur **Constant BLUM**, suppléant de Monsieur Jean-Claude PETITDEMANGE
- Monsieur **Jean-Richard DIEBOLT**
- Monsieur **Bernard EGLES**, suppléant de Monsieur Paul SCHMITT
- Monsieur **Raymond FENDER**, suppléant de Monsieur Constant KLEIN
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**, suppléant de Monsieur Théo SCHNEE
- Monsieur **Alain GARCIA**
- Monsieur **Roland GOETZ**
- Monsieur **Jacques GRATECOS**, suppléant de Monsieur Jean KLOTZ
- Monsieur **Jacques HELFTER**
- Monsieur **Robert HERRMANN**
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**
- Monsieur **Bernard INGWILLER**
- Monsieur **Claude JOCKERS**, suppléant de Monsieur Yves BUR
- Monsieur **Gérard KAMMERER**
- Monsieur **Alain KAUFF**
- Monsieur **Jean-Pierre MEHN**
- Monsieur **Xavier MULLER**
- Monsieur **Hubert OSTERMANN**
- Monsieur **Robert PFRIMMER**, suppléant de Monsieur Claude MARTY
- Monsieur **Antoine SCHALL**
- Monsieur **Georges SCHULTZ**
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Monsieur **Marc WILHELM**

- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**
- Monsieur **Roland BUCHLER**, Directeur Général de l'Administration Communautaire
- Madame **Marie-Madeleine RUCH**, Trésorerie
- Monsieur **Joël FABERT**, Directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Christian MEYER**, A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel REVERDY**, Directeur du Syndicat Mixte
- Madame **Nathalie LOEFFLER**, Assistante
- Mademoiselle **Sonia DENDANE**, Stagiaire

Etaient excusés

- Madame **Nicole DREYER**, suppléante de Madame Marie-Hélène GILLIG
- Madame **Marie-Hélène GILLIG**
- Madame **Martine JUNG**, suppléante de Monsieur Jean-Charles QUINTILIANI
- Monsieur **Jean-Marie BEUTEL**
- Monsieur **Yves BUR**
- Monsieur **Bernard DOSSMANN**, suppléant de Monsieur Alfred MULLER
- Monsieur **Norbert ENGEL**
- Monsieur **Francis GRIGNON**
- Monsieur **Robert GROSSMANN**
- Monsieur **François GUICHARD**
- Monsieur **Constant KLEIN**
- Monsieur **André KLEIN-MOSSER**
- Monsieur **Jean KLOTZ**
- Monsieur **Michel KRIEGER**, suppléant de Monsieur Claude KUNZ
- Monsieur **Claude KUNZ**
- Monsieur **Claude MARTY**
- Monsieur **Aziz MELIANI**, suppléant de Monsieur François GUICHARD
- Monsieur **Alfred MULLER**
- Monsieur **Jean-Paul MULLER**, suppléant de Monsieur Roland SCHAAL
- Monsieur **Jean-Claude PETITDEMANGE**
- Monsieur **Jean-Charles QUINTILIANI**
- Monsieur **Constant REIBEL**
- Monsieur **Jean-Claude RICHEZ**, suppléant de Monsieur Norbert ENGEL

- Monsieur **Martin SCHAAL**, suppléant de Monsieur Francis GRIGNON
- Monsieur **Roland SCHAAL**
- Monsieur **Gaston SCHMITT**
- Monsieur **Jean-Claude SCHMITT**
- Monsieur **Paul SCHMITT**
- Monsieur **Théo SCHNEE**
- Monsieur **André SCHNEIDER**, suppléant de Monsieur André KLEIN-MOSSER
- Monsieur **Justin VOGEL**
- Monsieur **Philippe WOLFF**, suppléant de Monsieur Contant REIBEL

Monsieur Bernard SCHREINER souhaite, en tant que Député-Maire de BRUMATH, la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical dans sa commune.

Monsieur Roland RIES le remercie de ces mots de bienvenue, et précise que le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg est réuni pour la 5^{ème} fois de son histoire :

1 ^{er} juin 1999	constitution (<i>Strasbourg</i>)
18 octobre	lancement des études (<i>Dossenheim</i>)
20 décembre	débat d'orientations budgétaires (<i>Illkirch</i>)
18 février 2000	budget primitif (<i>Hipsheim</i>)
16 juin	compte administratif + budget supplémentaire (<i>Brumath</i>)

Il informe le Comité Syndical de divers événements qui se sont produits depuis la réunion d'HIPSEM :

- Le Bureau du Syndicat Mixte s'est réuni le 31 mars 2000, pour choisir l'agence de communication qui travaillera avec le Syndicat Mixte (*il s'agit de GRAFITI Prospective, qui pilotera une équipe constituée également de MEDIACITE, RÖSER et VENT D'EST*),
- Le Comité Politique de Pilotage Transfrontalier s'est réuni le 26 avril dernier, pour avaliser l'avancement des études INTERREG,
- Le site web du Syndicat Mixte est maintenant opérationnel et tous les membres du Comité Syndical ont reçu un code d'accès pour la partie sécurisée du site.

rappel :

nom du site : www.schemadirecteur-strasbourg.org

code d'accès à la partie sécurisée du site :

1^{ère} ligne : **smsdrs**

2^{ème} ligne : **scots**

- Les études des commissions avancent, la dernière commission (environnement) s'étant réunie la veille à Kehl.

Monsieur Roland RIES rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion :

Examen du compte administratif 1999 et approbation de celui-ci

Examen du budget supplémentaire 2000 et approbation de celui-ci

Point sur l'avancement des études

Auparavant, il propose un additif à l'ordre du jour, à savoir un projet de délibération sur la fixation de la durée des amortissements. Le projet de délibération correspondant a d'ailleurs été adressé en même temps que l'ensemble des documents à tous les membres du Comité Syndical.

Il n'y a pas d'opposition à cet additif, et l'examen de l'ordre du jour commence par ce point.

A – Fixation de la durée des amortissements des immobilisations

Monsieur Roland RIES précise que le règlement comptable (M14) qui s'applique au Syndicat Mixte l'oblige à amortir ses biens renouvelables.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition de l'ordonnateur, à l'exception :

- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec

Il demande au Comité Syndical de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Comité Syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré*

décide

- que les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 10 000 Frs TTC, quelle que soit leur nature, s'amortissent en un an*

fixe

- la durée des amortissements des autres immobilisations corporelles et incorporelles selon barème indicatif donné par l'instruction M14, à savoir :*

Immobilisations incorporelles

<i>Logiciels bureautiques</i>	<i>2 ans</i>
<i>Autres applicatifs informatiques</i>	<i>5 ans</i>

Immobilisations corporelles

<i>Voiture</i>	<i>5 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>10 ans</i>
<i>Matériel de bureau électrique ou électronique</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>2 ans</i>
<i>Matériels classiques</i>	<i>10 ans</i>

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 16 juin 2000*

B – Présentation du compte administratif 1999

Le compte administratif 1999 qu'il est proposé d'adopter est le 1^{er} compte administratif du Syndicat Mixte, l'année 1999 correspondant à la création du Syndicat Mixte.

La prise de fonction de l'administration du Syndicat mixte ne s'est effectuée qu'au 1^{er} novembre 1999, et peu de dépenses prévues cette année n'ont en réalité été effectuées.

Cependant, les études ont démarré dès l'été, mais n'ont pu être financées en 1999, faute de trésorerie. D'où un important résultat d'un peu plus de 1 million de francs au compte administratif. (1 031 116,21 Frs très exactement).

Ce chiffre correspond à : l'ensemble des recettes réelles de fonct. : 2 138 988,62 Frs
moins : l'ensemble des dépenses réelles de fonct. : 1 099 769,41 Frs

total : 1 039 219,92 Frs

moins les dépenses d'investissement 1999 (8 103 Frs) : **1 031 116,21 Frs**
(il n'y a pas de recettes d'investissement)

Ce chiffre est identique au compte de gestion présenté par le comptable public.

Tous ces chiffres figurent sur le tableau récapitulatif en couleur qui a été transmis aux membres du Comité Syndical (et bien évidemment sur le document comptable M 14 noir et blanc qui leur a été envoyé.)

Le projet de délibération qui est présenté en séance intègre, de manière explicite, l'approbation du compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat Mixte.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération suivant, (le Président du Syndicat Mixte ne prenant pas part au vote),

*Le Comité Syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré*

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat Mixte

**approuve le compte administratif du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg pour l'exercice 1999 ci-joint et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit en dépenses et en recettes :*

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres

011 Charges à caractère général	17 632,35 Frs
64 Charges de personnel	82 137,06 Frs
65 Autres charges de gestion courante	1 000 000,00 Frs
TOTAL	1 099 769,41 Frs

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres

74 Dotations, subventions et participations	2 138 988,62 Frs
TOTAL	2 138 988,62 Frs

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres

21 Immobilisations corporelles

8 103,00 Frs

TOTAL

8 103,00 Frs

Section d'investissement – Recettes

Néant

Résultat de l'exercice	1 031 116,21 Frs
-------------------------------	-------------------------

*approuve le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat Mixte aux mêmes montants

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 16 juin 2000*

C – Présentation du budget supplémentaire 2000

Le budget supplémentaire 2000 du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg permettra :

- 1) le report du résultat de l'exercice 1999 sur le budget 2000
- 2) l'inscription de nouvelles recettes et dépenses

1) Report du résultat de l'exercice

Le compte administratif 1999 du Syndicat Mixte fait apparaître un résultat de 1 031 116,21 Frs, qui est la différence entre l'excédent d'exploitation 99 du budget primitif, soit 1 039 219,21 Frs et les dépenses d'investissement, soit 8 103,00 Frs.

Ces chiffres apparaissent au budget supplémentaire sur les lignes suivantes :

Recette de fonctionnement : 1 039 219,21 Frs

01-002-SM00A « Résultat de fonctionnement reporté »

Dépense de fonctionnement : 8 103 Frs

01 – 6811 – SM00A « Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles »

Le report de cette somme au budget supplémentaire du Syndicat Mixte permettra essentiellement d'honorer une dépense importante qui n'a pas été payée en 1999, à savoir le versement du solde de la subvention à l'ADEUS pour l'année 1999, conformément au contrat d'objectifs, correspondant à 1 050 000 Frs.

2) Nouvelles recettes et dépenses

Recettes

- Il est proposé d'intégrer au budget supplémentaire la recette attendue en 1999 de la part de la Région Alsace, qui se montait à 250 000,00 Frs. Cette somme s'ajoute aux 500 000,00 Frs attendus pour l'année 2000 et sera comprise dans une subvention pluriannuelle (1999 à 2004) actuellement négociée avec la Région Alsace sur la base de critères qu'elle a elle-même définis.
- Il est proposé d'inscrire en recettes complémentaires les sommes attendues des cofinanceurs d'une étude liée à l'aménagement des territoires proches de l'aéroport d'Entzheim. Le principe de cette étude a fait l'objet de diverses discussions entre les services de l'Etat, de la CUS, du Département et de la C.C.I. qui ont chacun fait connaître leurs objectifs. L'étude visera à identifier les moyens d'une maîtrise de l'urbanisation à court, moyen et long terme sur un site fortement sollicité. Le Syndicat Mixte en serait le maître d'ouvrage.

Les participations attendues seraient les suivantes :

- l'Etat, pour 70 000 F
- la CUS, pour 70 000 F
- la C.C.I, pour 30 000 F

Le Département est également intéressé par cette étude, mais celle-ci est pour l'essentiel intégrée au contrat d'objectifs qui lie l'ADEUS avec le Conseil Général. Il n'y a pas à priori de financement complémentaire à attendre de sa part.

- Il n'est pas proposé d'intégrer au budget supplémentaire les recettes attendues (en 1999) des financements européens. En effet, une convention a été signée entre-temps et celle-ci prévoit que les fonds européens ne seront disponibles qu'en fonction de l'avancement des études. Les sommes inscrites au budget primitif 2000 du Syndicat Mixte suffisent. Le reliquat de l'opération INTERREG sera inscrit sur le budget primitif 2001.

Dépenses

Outre les dépenses auprès de l'ADEUS correspondant au solde de la subvention 1999 (1 050 000 Frs) précédemment évoqué, il est proposé d'intégrer au budget supplémentaire du Syndicat Mixte les dépenses suivantes :

- le financement d'une étude liée à l'aménagement des territoires situés à proximité de l'aéroport (6 communes de notre Syndicat Mixte sont concernées : DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, HANGENBIETEN, ENTZHEIM, HOLTZHEIM et GEISPOLSHEIM). Le coût de cette étude a été chiffré par l'ADEUS à 270 000 Frs. Si on enlève de cette somme la contribution du Département au titre de son contrat d'objectifs avec l'ADEUS et la contribution de la C.C.I. sous forme d'apport de pré-études et d'études complémentaires, il reste à financer au niveau du Syndicat Mixte 170 000 Frs en dépenses, couverts par les cofinancements précédemment évoqués.
- diverses dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte qu'il semble nécessaire de réévaluer par rapport au budget primitif 2000, à savoir :
 - 13 000 Frs sur les locations mobilières (photocopieur + fax)
 - 15 000 Frs sur les frais d'affranchissement
 - 15 000 Frs sur les frais de télécommunication (notamment ceux résultant des transferts de données numériques entre ordinateurs)
 - 2000 Frs pour la documentation générale et technique

- une dépense d'investissement, correspondant à l'acquisition d'un système numérique de prise de vue (les images étant ensuite accessibles sur le site Web du Syndicat Mixte) : 12 000 Frs

- une dépense correspondant à deux titres de recettes annulés à hauteur de 81 994,81 Frs (cette somme étant recouvrée plus tard selon la convention INTERREG)
- une somme de 92 121,40 Frs correspondant à des dépenses imprévues.

Le budget supplémentaire du Syndicat Mixte se monte ainsi, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à 1 459 219,21 Frs, auquel il faut ajouter en dépenses et en recettes d'investissement une somme de 20 103,00 Frs.

Il est précisé que ce budget supplémentaire n'entraîne aucune contribution complémentaire de l'ensemble des membres du Syndicat Mixte.

Le Président demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant

Le Comité Syndical

sur proposition du Président

après en avoir délibéré,

** décide d'affecter l'excédent d'exploitation 1999 du budget principal
soit 1 039 219,21 Frs*

*- à l'exécution du virement à la section d'investissement de l'exercice 1999
soit 8 103,00 Frs*

*- au financement des dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire 2000
pour un montant de 1 031 116,21 Frs*

**arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2000 du Syndicat Mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :*

I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

*DEPENSES
Chapitres*

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>215 000,00 Frs</i>
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>1 050 000,00 Frs</i>
<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>81 994,81 Frs</i>
<i>68 Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<i>8 103,00 Frs</i>
<i>022 Dépenses imprévues</i>	<i>92 121,40 Frs</i>
<i>023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>12 000,00 Frs</i>

TOTAL 1 459 219,21 Frs

*RECETTES
Chapitres*

<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	<i>420 000,00 Frs</i>
<i>002 Résultat reporté</i>	<i>1 039 219,21 Frs</i>

TOTAL 1 459 219,21 Frs

II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES *Chapitres*

<i>21 Immobilisations corporelles</i>	<i>12 000,00 Frs</i>
<i>001 Résultat d'investissement reporté</i>	<i>8 103,00 Frs</i>

<i>TOTAL</i>	<i>20 103,00 Frs</i>
--------------	----------------------

RECETTES *Chapitres*

<i>28 Amortissement des immobilisations</i>	<i>8 103,00 Frs</i>
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>12 000,00 Frs</i>

<i>TOTAL</i>	<i>20 103,00 Frs</i>
--------------	----------------------

D – Information sur l'avancée des études

M. Jacques BIGOT, Mme Yveline MOEGLEN et Mme Danièle MEYER, Présidents des commissions « Habitat et forme urbaine », « Economie » et « Environnement », présentent rapidement l'activité qui s'est déroulée dans leur commission respective, ainsi que l'état d'avancement des études.

M. Christian MEYER et M. Joël FABERT de l'ADEUS présente quelques éléments liés aux commissions « Mobilité » et « Coopérations ».

M. Roland RIES propose d'engager le débat sur la base de cette présentation.

Eléments du débat :

M. Daniel HOEFFEL réagit à l'exposé de Mme Danièle MEYER sur la commission « Environnement ». Il signale l'existence du Conseil Rhénan, qui a fait sur les sujets évoqués par la Présidente de la commission 4 des études poussées. Il souhaite qu'une convergence forte existe entre les orientations futures du Schéma Directeur et celles définies par d'autres structures.

M. Daniel HOEFFEL se félicite ensuite qu'un amendement, dont l'initiative provenait de M. Roland RIES, Président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, ait été adopté au Sénat grâce à l'action conjuguée des représentants de la Haute Assemblée de la ville de Lille et de l'Alsace. Il souhaite que le futur schéma de cohérence territoriale s'inscrive dans la possibilité qu'offrira la coopération transfrontalière, laquelle devrait être reprise dans le projet de loi « Solidarité et Renouvellement Urbains ».

M. Bernard SCHREINER expose le problème qu'il rencontre dans l'implantation d'une zone d'activités à dominante logistique entre Brumath et Mommenheim. La vocation de cette zone n'est pas compatible avec le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, approuvé en 1973, même si celui-ci est considéré par la plupart des parties comme obsolète.

M. Michel REVERDY propose qu'une procédure d'anticipation soit envisagée, une fois que les études préalables au livre blanc transfrontalier seront suffisamment avancées. Mais ceci nous amène fin 2001/début 2002.

M. Daniel HOEFFEL intervient pour signaler qu'il serait dommage qu'on manque une opportunité qui ne se représentera peut-être pas sur ce territoire.

M. Roland RIES souhaite que ce point soit examiné en détail au niveau des principales commissions thématiques concernées, en relation étroite avec les communes concernées.

Le Président du Syndicat Mixte ajoute également au débat deux points qui lui paraissent particulièrement importants :

- concernant l'association future de la population

M. Roland RIES souhaite que l'on mette à profit la période estivale pour faire le point et préparer une stratégie de communication envers la population du Syndicat Mixte (600 000 habitants) et celle de l'Ortenau (400 000 habitants).

- concernant les énergies, notamment les énergies alternatives

Il propose de ne pas être concentré sur la seule situation existante ; si l'on veut travailler à l'horizon de 10 à 20 ans, il faut avoir une vision large de ce problème.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président clôture cette séance du Comité Syndical en remerciant les participants, et invite ceux-ci au verre de l'amitié offert par la ville de Brumath.

Le Président,

Roland RIES

COMITE SYNDICAL

**Syndicat Mixte
pour le Schéma Directeur
de la Région de Strasbourg**

COMPTE-RENDU

Séance du 16 Juin 2000

